

# NEWSLETTER N°47

-----

## 7 Novembre 2018

Cher Membre,

Cette newsletter va vous parler aujourd'hui de l'assurance voyage. Vaste sujet souvent au goût du jour et où souvent les voyageurs se perdent entre ce qu'il faut faire ou avoir comme assurance et comment la souscrire.

Très bonne lecture...et n'hésitez pas à laisser des commentaires, des suggestions ou remarques sur notre page

facebook en cliquant sur le logo :



<https://www.siam-holidays.com>

[contact@siam-holidays.com](mailto:contact@siam-holidays.com)





**Les cartes bancaires vous offrent une assurance si vous payez votre voyage avec mais attention !**

Voyons les subtilités (*source: April International*)

Assurance cartes bancaires Visa et Mastercard : les limites à l'étranger

Vous partez à l'étranger et vous pensez être bien assuré par votre carte bancaire (Visa ou Mastercard) ?

Quelques explications pour comprendre les limites de l'assurance des cartes bancaires et l'intérêt de souscrire une assurance voyage internationale.

On distingue deux types de garanties : les garanties d'assurance (décès/invalidité, bagages, annulation, retard, responsabilité civile) et les garanties d'assistance (frais médicaux en cas d'accident ou maladie, rapatriement médical, retour anticipé...).

## Votre carte bancaire à l'étranger

Qui est couvert par votre carte bancaire ?

La majeure partie des cartes couvre les personnes suivantes : le titulaire de la carte, le conjoint, concubin ou Pacsé du titulaire, ses enfants de moins de 25 ans célibataires et fiscalement à charge (qu'ils voyagent ou non avec le titulaire de la carte), ses petits-enfants célibataires de moins de 25 ans ainsi que ses ascendants fiscalement à charge (voyageant avec le titulaire de la carte).

Pendant combien de temps êtes-vous couvert à l'étranger avec votre carte bancaire ?

Pour les garanties d'assurance : pendant les 3 premiers mois du voyage avec la carte Visa, Visa Premier, Mastercard et Gold Mastercard. La couverture débute si vous êtes à une distance de plus de 100 km de votre domicile.

Pour les garanties d'assistance : pendant les 3 premiers mois du voyage avec les cartes Visa, Visa Premier, Mastercard et Gold Mastercard, hors du pays de domicile.



## Comment bénéficiaire de l'assurance/assistance voyage avec votre carte bancaire ?

Pour bénéficier des garanties d'assurance : vous devez avoir réglé totalement ou partiellement avec votre carte bancaire (selon les banques). Le remboursement éventuel interviendra sur le montant total du voyage.

Pour bénéficier des garanties d'assistance : la possession d'une carte en cours de validité suffit. Il est indispensable de prendre contact avec l'assistance avant d'engager des dépenses.

## Que couvre l'assurance de votre carte Visa ou Mastercard ?

### Vous avez des dépenses de santé :

Pour les cartes d'entrée de gamme, les plafonds de remboursement sont insuffisants dans les pays dans lesquels les frais de santé sont élevés. À titre d'exemple, une journée d'hospitalisation peut atteindre 7 500 € en Amérique du Nord, en Asie ou en Afrique du Sud.

Plafond Visa et Mastercard : 11 000 €

Plafond Visa Premier et Gold Mastercard : 155 000 €

De plus, des franchises de 50 à 75 € s'appliquent, ce qui limite vos remboursements. Par exemple, avec une carte Mastercard, si une consultation de médecin spécialiste vous coûte 80 €, vous serez remboursé de 5 € car une franchise de 75 € est appliquée.

### Vous modifiez ou annulez votre voyage :

Avec les cartes Visa et Mastercard : vous n'êtes pas couvert.

Avec les cartes Visa Premier et Gold Mastercard : vous êtes couvert seulement en cas de décès d'un membre de votre famille, de préjudice grave à votre domicile ou de licenciement économique. Pour tous les autres cas, l'assurance annulation n'est pas valable.

Pour les deux cartes, les plafonds de garanties annulation sont de 5 000 € par an et par carte.

## Vos bagages sont perdus, détériorés ou volés :

Avec les cartes Visa et Mastercard : vous n'êtes pas couvert.

Avec les cartes Visa Premier et Gold Mastercard : vous êtes couvert à hauteur de 800 à 850 € par bagage (avec une franchise de 70 € appliquée sur le montant total du préjudice) et ce uniquement si les bagages étaient placés sous la responsabilité d'un transporteur public.

## Et votre responsabilité civile ?

Avec les cartes Visa et Mastercard : vous n'êtes pas couvert.

Avec la carte Visa Premier : vous êtes couvert à hauteur de 1 525 000 €.

Avec la carte Gold Mastercard : vous êtes couvert à hauteur de 2 000 000 €.

## **Pourquoi souscrire une assurance internationale ?**

Avec une assurance internationale vous bénéficiez d'une couverture bien meilleure que celle obtenue par le biais d'une carte bancaire : Vous êtes assuré pour les séjours de plus de 3 mois.

Vous disposez d'une véritable couverture santé avec des plafonds élevés (jusqu'à 200 000 à 1 000 000 € / an) et des franchises plus basses, voire inexistantes.

En souscrivant une garantie annulation, vous êtes couvert pour un très grand nombre de cas d'annulation de voyage et les plafonds de garanties sont beaucoup plus élevés.

Avec la garantie assurance bagages, vous êtes garanti en cas de vol, perte ou destruction survenant pendant le trajet aller-retour ou pendant le séjour.

La garantie responsabilité civile, vous êtes assuré pour les dommages causés à autrui.

## Les détails auxquels il faut prendre garde

Bien se renseigner pour savoir si un interlocuteur est joignable sans problème 24h/24 et 7j/7 en cas d'accident ou de problème de santé. En effet il peut parfois être très gênant de pouvoir joindre quelqu'un qu'aux horaires France.

Il est obligatoire d'avoir l'accord de l'assureur avant d'engager des dépenses et si celui-ci n'est pas joignable immédiatement les conséquences peuvent être lourdes.

En effet les hôpitaux en Thaïlande (et dans d'autres pays) ne raisonnent pas comme en France et ne prodiguent les soins que si le problème de la prise en charge est réglé.

En cas de pathologie d'urgence ce point est primordial.

Concernant les montants ils peuvent être rapidement insuffisants si le rapatriement n'est pas possible en raison d'une pathologie grave. Pour les meilleures cartes c'est 155,000 euros, ça paraît beaucoup mais 30 jours d'hôpital à 6000 euros par jour et on dépasse déjà sans compter les autres frais.

## Comparatif du coût entre une assurance et le paiement par carte

Le paiement par carte s'accompagne presque toujours d'une majoration du prix à payer comprise autour de 6% (quelquefois plus) ceci en raison des frais bancaires que doit supporter celui qui reçoit les fonds (+ les frais de change).

Ainsi pour un voyage de 15 jours à deux pour un coût de 4,000 euros vous aurez à payer 240 euros de frais.

Une assurance comme « Chapka assurances », un des leader de l'assurance voyage, vous demander entre 120 et 140 euros pour un couple auquel vous pourrez si vous le souhaitez ajouter une assurance annulation dont le coût est de 2% du prix du voyage.

Le coût est donc inférieur avec une couverture de 300,000 euros soit près du double de l'assurance de votre carte bancaire.

D'autre part vous avez la certitude d'une prise en charge immédiate en cas de problème.

A toutes fins utiles voici le lien pour ceux que ça intéresse : <https://www.chapkadirect.fr/index.php?action=produit&id=809#tarifs>

A chacun de choisir mais personnellement je choiserais l'assurance hors carte bancaire pour plus de sécurité...

Il n'y a pas que Chapka assurances et vous pouvez aussi poser la question à votre assureur habituel qui a peut être aussi des solutions.

Bon voyage...et partez l'esprit tranquille !



**Teeda est impatiente de vous accueillir en Thaïlande...**



[info@siam-holidays.com](mailto:info@siam-holidays.com)

+66 (0) 934 574 226